

**BATIMENTS COMMUNAUX****Rénovation du Foyer Louis Bertrand**

Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

Avenant n°1

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le 16 avril 2007, le représentant du pouvoir adjudicateur a attribué le marché passé selon une procédure adaptée relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la rénovation du foyer Louis Bertrand à la société Qualiconsult pour un montant de 4 140,00 € HT, soit 4 951,44 € TTC.

La notification valant ordre de démarrage de la prestation a été délivrée le 17 avril 2007.

En cours d'exécution des travaux, des sujétions techniques imprévues ont nécessité la prolongation de la durée des travaux de 8 mois impliquant la prolongation de la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé pour une même durée.

Lors des travaux de démolition nécessaires à la transformation de la gaine d'ascenseur, le conduit de cheminée devant être démoli s'est révélé être un conduit massif en brique pleine sur toute la hauteur reposant sur un des pieux de fondation du bâtiment. Cette découverte a remis en cause la conception de l'ascenseur et impliqué les travaux complémentaires suivants :

- l'installation d'un échafaudage sur toute la hauteur,
- la démolition du volume de la cheminée de 1,50 x 1,50 m sur les 8 niveaux du bâtiment,
- la reconstruction de la façade au droit de l'ancien massif de cheminée en continuité avec la façade existante,
- la création de 2 dalles en couverture de la gaine et en support de la machinerie, ainsi que la reprise d'étanchéité,
- la sécurisation de la terrasse par garde-corps,
- la modification de la trappe d'accès à la machinerie d'ascenseur.

Ces travaux représentent une plus-value de 4 659,62 € TTC.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'approuver l'avenant n°1 au marché de rénovation au foyer Louis Bertrand relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : avenant n°1.

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **Rénovation du Foyer Louis Bertrand**

Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

Avenant n°1

LE CONSEIL,

sur proposition du son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment son article 20,

considérant que la Ville d'Ivry-sur-Seine a attribué le 16 avril 2007 le marché passé selon une procédure adaptée relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la rénovation du foyer Louis Bertrand à la société Qualiconsult,

considérant que les travaux de rénovation ont été prolongés de 8 mois du fait de suggestions techniques imprévues et qu'il est indispensable de prolonger la durée de la mission de coordination et matière de sécurité et de protection de la santé pour une durée équivalente,

considérant que le montant initial de la mission arrêtée lors de la conclusion du marché s'élevait à 4 140,00 € HT soit 4 951,44 € TTC,

considérant que l'augmentation des délais entraîne un surcoût de 3 896,00 € HT, soit 4 659,62 € TTC, nécessitant de passer un avenant n° 1 au marché initial,

considérant qu'il s'agit d'un avenant à un marché passé selon une procédure adaptée, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres n'a pas été requis,

vu l'avenant n°1, ci-annexé,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

(par 38 voix pour et 5 voix contre)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'avenant n°1 au marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé fixant le montant du marché à 8 036,00 € HT, soit 9 611,06 € TTC.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire à signer ledit avenant

**ARTICLE 3 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE  
LE 29 MAI 2009